



Hérault

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 28/08/2024

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 22/08/2024

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 18

Quorum atteint

Présents (14) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Eddy GOMMERET
- Karine TURLAIS
- Yoann AGATI
- Anne MACIAS
- Roseline TERME
- Anne GACHON
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Céline DUCOUDRAY
- Patrick MOREAU
- Pascale GRIPON

Absents représentés (4) :

- Geneviève SOLACROUP : pouvoir à Roseline TERME
- Marc OLIVIER : pouvoir à Karine TURLAIS
- Paul MARTINEZ : pouvoir à Olivier DELMAS
- Anne-Marie DELOBEL : pouvoir à Marie Line GIBERT

Absents (7) :

- Patricia BELKADI
- Norbert ISERN
- Ariane CHAZERAND-AZOULAY
- Flavien MERCADIER
- Sylvie VALETTE
- Naïma DEBORDES
- Elisabeth LEONES

Secrétaire : Marie-Line GIBERT

DELIBERATION D2024-65 – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - ARTICLE L.332-23 1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il précise qu'il est nécessaire de prévoir un poste d'agent d'animation pour renforcer l'équipe d'encadrement.

Ces tâches ne pouvant être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité, Monsieur le Maire propose de créer, à compter du 1^{er} septembre 2024 un emploi non permanent sur le grade d'adjoint d'animation, à temps incomplet à raison de 29 heures hebdomadaires et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois.

Par conséquent, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser Monsieur le Maire à créer un emploi non permanent à temps incomplet à raison de 29 heures hebdomadaires relevant du grade d'adjoint d'animation pour renforcer l'équipe d'encadrement et de recruter l'agent contractuel sur le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie C pour effectuer ces missions pour une durée déterminée de 12 mois sur une période de dix-huit mois ;
- de charger Monsieur le Maire de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil ;
- de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dess

Envoyé en préfecture le 30/08/2024
Reçu en préfecture le 30/08/2024
Publié le
ID : 034-213400880-20240828-D2024_65-DE



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

William ARS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.